

13 Février 1935

Conciliation

On parle beaucoup de conciliation. On en parle peut-être trop : pour mener à bien cette œuvre toute de compréhension et de bonne foi, il faut plus de diplomatie, plus de tact et plus de discrétion. Le tapage que mène certaine presse pour forcer Patriarcat et Haut-Commissariat à s'entendre risque fort de tout gâcher en menant chacun à conserver une attitude ou ne devraient pourtant pas se glisser (et ou certainement ne se glissaient point) des considérations d'amour-propre.

Il ne s'agit pas, dans un débat où le pays croit voir se jouer le sort de ses intérêts vitaux, il ne s'agit pas de conserver intactes ses positions. Dans le conflit du Monopole, il n'y a surtout pas une personne en face d'une autre. S.B. le Patriarche l'a fort bien compris, qui précisait le sens symbolique de sa protestation.

Deux conceptions s'opposent, certes. Mais si le Patriarche et le Haut-commissaire gardent, sur l'opportunité d'un Monopole, des opinions contraires, leurs intentions restent les mêmes : tous deux n'ont en vue que la prospérité du Liban. Une entente entre eux est donc possible.

Mais si l'on se mêle chaque jour d'aller questionner les deux partis ou même les deux chefs, sur le différend qui les sépare, on ne fait que la position de chacun et approfondir le fossé qui s'est creusé entre eux. Qu'on ne crie donc pas à la conciliation, à sa nécessité, à son urgence. Qu'on laisse faire. Le Haut-commissaire et le Patriarche sont assez haut placés pour se passer de conseils qu'ils n'ont jamais demandés à personne.

Cependant, si une conciliation doit, elle ne peut venir à notre avis, que du gouvernement libanais. À ce propos, le Président de la République aurait confié à nos confrères de langue arabe des déclarations pour les moins étrangers : « Je suis tenu de remplir mon devoir, a-t-il dit, sans s'immiscer dans une affaire qui a été démesurément grossie par le public. En intervenant, je me rendrais inopportun ».

Mais il nous semble que c'est précisément dans le cas où le conflit du Monopole a été démesurément grossi par l'opinion, dans le cas d'un conflit dont le retentissement est sans rapport avec l'objet, qu'une conciliation s'impose.

Et une conciliation menée par le président de la République lui-même. Sa assez vanté ses vertus politiques subtilité, son « métier ». Voilà une excellente occasion pour lui de les employer et de supprimer une tension profondément douloureuse pour les deux chefs que pour une opinion partagée de son loyalisme pour la France et ses lois son respect pour un chef religieux, le sentiment de sa dignité et la sauvegarde de ses intérêts.

Déplorons une fois de plus l'évidente carence de l'Exécutif. Et là, ne pas une personne mais les si prérogatives confiées à un chef d'Etat qu'il ne se sente même pas le pouvoir sinon de trancher le débat, du d'y dire son mot et d'aplanir peut-être en le faisant un malaise qui commence à gagner tout le pays.